AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2020- 0724 /PRES rectifiant le décret n°2020-0649/PRES du 20 juillet 2020 promulguant la loi n°031-2020/AN du 09 juillet 2020 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2020-045/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 17 juillet 2020 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 031-2020/AN du 09 juillet 2020 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020;

DECRETE

ARTICLE 1:

Le décret n°2020-0649/PRES du 20 juillet 2020 promulguant la loi n°031-2020/AN du 09 juillet 2020 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020 est rectifié ainsi qu'il suit pour erreur portant sur les références de la lettre du Président de l'Assemblée nationale au Président du Faso demandant la promulgation.

Au lieu de:

VU la lettre n°2020-041/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 23 juin 2020 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 031-2020/AN du 09 juillet 2020 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020;

Lire:

VU la lettre n°2020-045/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 17 juillet 2020 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 031-2020/AN du 09 juillet 2020 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020;

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 AOUT 2020

